



Convention de stage de Projet de Fin d'Etudes (En Tunisie)

ARTICLE 1

Les contractants :

La présente convention règle les rapports entre :

l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis, sise au campus universitaire, 1002 Tunis, TUNISIE, **représentée par son Directeur Monsieur Kamel BEN SAAD**, et désignée par **ENIT**, d'une part,

&

..... (1)

représenté(e) par : (2)

..... et désigné(e) par : **Etablissement d'accueil, d'autre part**,

Concernant : l'élève-ingénieur :

Nom et Prénom : Nationalité

Téléphone mobile : E-mail :

Classe : (Bac + 5) Spécialité :

Étudiant régulièrement inscrit à l'**ENIT**, désigné par le **stagiaire**, dont la signature apposée ci-dessous atteste qu'il a pris connaissance des clauses de la présente convention et qu'il y consent expressément.

ARTICLE 2

Le projet de fin d'études (PFE) :

Dans le cursus de la formation de l'ingénieur ENIT, le projet de fin d'études constitue un module obligatoire de durée minimale de 16 semaines. **Il est effectué au cours du second semestre de la troisième année, après la validation du premier semestre.** Il peut se dérouler au sein d'une entreprise ou d'un organisme de recherche. Il s'agit essentiellement de conduire un travail personnel, en appliquant les connaissances acquises au cours de la scolarité et en mettant en œuvre des qualités de synthèse, de curiosité et de rigueur scientifiques, tout en apportant la valeur ajoutée attendue par l'établissement d'accueil.

Le sujet de PFE est considéré validé par le département après la signature du « Formulaire de PFE » par les différentes parties concernées.

Le sujet de PFE porte sur :

Le stage de PFE se déroulera à : (3)

sous la direction de : dans l'établissement d'accueil (4)

sous l'encadrement de : à l'ENIT (5)

Durant la période du : au : **sous réserve de la validation par l'élève ingénieur du premier semestre de sa troisième année à l'ENIT.**

ARTICLE 3

Modalités du stage de PFE :

Pendant le PFE, le **stagiaire**, demeurant encore élève-ingénieur de l'ENIT, sera soumis au règlement intérieur en vigueur à l'Etablissement **d'accueil**, notamment en ce qui concerne les horaires, ainsi qu'aux règles relatives au travail et à la sécurité. Il aura accès dans les mêmes conditions que les agents de cet établissement au(x) restaurant(s) administratif(s) s'il(s) existe(nt). Dans la mesure où la réalisation du programme de PFE nécessite un certain nombre de déplacements ou nécessite des formations ; leur indemnisation sera alors prise en charge par l'**établissement d'accueil**, à titre de participation aux frais de formation, sur la base des taux en vigueur dans cet établissement.

En cas de manquement au règlement intérieur, le Responsable de cet **établissement** a le droit de mettre fin au stage après avoir prévenu le Directeur de département de l'ENIT.

ARTICLE 4

Gratification :

Le **stagiaire** n'étant pas un employé de cet **établissement**, il ne peut, en aucun cas, prétendre à un salaire. Cependant, il peut bénéficier d'une gratification d'un montant de..... par mois.

ARTICLE 5

Sécurité Sociale, Assurances et Accidents de travail :

Pendant la durée du stage, le stagiaire reste affilié à la Sécurité Sociale (Régime : étudiant) et sera couvert par l'Assurance (Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires « MASU » Police N°11050311-012) durant la période de préparation du PFE.

En cas d'accident survenant au stagiaire au cours de ses activités de stage, l'établissement d'accueil s'engage d'une part à faire immédiatement toutes les déclarations nécessaires à la prise en charge par l'assurance et d'autre part à informer l'ENIT de l'accident survenu.

En cas de nécessité de déplacement à l'étranger, le stagiaire est informé qu'il n'est pas couvert ni par la Sécurité Sociale (régime étudiant) ni par l'Assurance « Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires : N° N°11050311-012 » et qu'il doit souscrire à une assurance prenant en charge aussi bien la maladie que les accidents de travail.

ARTICLE 6

Mémoire et Soutenance de PFE :

A la fin de son stage de PFE, l'élève ingénieur **stagiaire** devra déposer à l'ENIT trois copies de son mémoire de PFE. Ce mémoire devra recevoir l'aval de l'encadrant du PFE et être visé par l'établissement d'accueil. Ce dernier délivre au stagiaire une attestation de stage et remplit une fiche d'évaluation à retourner à l'ENIT.

Le travail du PFE donne lieu à une soutenance devant un jury incluant de représentants de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 7

Confidentialité et propriété industrielle :

Confidentialité : dans le cadre de l'exécution de son stage de PFE, le **stagiaire** est soumis à l'obligation du secret professionnel. Le mémoire du projet de fin d'études une fois approuvé par l'**établissement d'accueil**, sera considéré comme propriété du **stagiaire** et de l'**ENIT**, sauf d'éventuelles parties confidentielles qui devront être alors regroupées dans une annexe séparable.

Propriété industrielle : la propriété industrielle des résultats des études auxquelles le **stagiaire** participera au cours de son stage, revient de plein droit à l'**établissement d'accueil**.

ARTICLE 8

Prolongation d'études :

Le stagiaire, astreint à ne pas soutenir le projet de fin d'études au cours de la session de Juin 2024 est informé qu'il sera déclaré par le conseil de classes final des 3A en « prolongation d'études de six mois au maximum pour PFE non soutenu ». Durant la prolongation d'études, le stagiaire reste encore affilié à la Sécurité Sociale (Régime : Etudiant) et couvert par l'Assurance « **Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires : N° N°11050311-012** ».

ARTICLE 9

Résiliation de la Convention :

En cas d'inexécution de l'une de ses obligations, la présente convention sera résiliée de plein droit après mise en demeure par une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse pendant 30 jours.

A Tunis, le
L'élève-ingénieur stagiaire

A Tunis, le.....
Le Directeur de Département

A Tunis, le
Le Directeur de l'ENIT

A Tunis, le
L'établissement d'accueil
(signature et cachet)

- (1) *indiquer le nom ou la raison sociale de l'établissement d'accueil*
- (2) *indiquer le titre et la qualité du représentant de l'établissement d'accueil*
- (3) *indiquer le lieu, la ville*
- (4) *indiquer nom, prénom, titre et fonction du responsable de stage dans l'établissement d'accueil*
- (5) *indiquer nom, prénom, titre et fonction du responsable de stage dans l'établissement d'origine*